



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. DYCK, *président du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles*, présente le deuxième rapport du comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le mardi 9 juin 1998, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les rapports annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés le 28 février 1997 et le 28 février 1998. Le Comité s'était réuni auparavant le mardi 13 mai 1997, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner le rapport annuel du 28 février 1997.

À la réunion du 9 juin 1998, le Comité a élu M. DYCK à la présidence.

M. Jack Zacharias, président et premier dirigeant, a fourni tous les renseignements demandés au sujet des rapports annuels et des activités de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 1997 et l'a adopté tel quel.

Sur la motion de M. DYCK, le rapport du comité est reçu.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. MACKINTOSH dépose le projet de loi n° 204 – *Loi sur la lutte contre les graffitis et modifications corrélatives/The Graffiti Control and Consequential Amendments Act* –, en indique l'objet, et le projet de loi est lu une première fois.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le jeudi 11 juin 1998, à 10 heures

M^{me} WOWCHUK remplace M. MALOWAY;

M. DEWAR remplace M^{me} McGIFFORD.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le jeudi 11 juin 1998, à 10 heures

M. le *ministre* TOEWS remplace M. le *ministre* CUMMINGS;

M. le *ministre* ENNS remplace M. le *ministre* DOWNEY;

M. HELWER remplace M. le *ministre* FINDLAY;

M. FAURSCHOU remplace M. le *ministre* NEWMAN.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. EVANS (Entre-les-Lacs), HELWER et MARTINDALE ainsi que M^{me} BARRETT font des déclarations de députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n^o 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse ait lieu, dans la salle 255, après l'examen du budget du ministère du Logement. Ce changement est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n^o 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère des Finances ait lieu, dans la salle 254, après l'examen du budget du ministère des Services du gouvernement. Ce changement est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le mercredi 10 juin 1998

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise DACQUAY